



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le Seize Juin,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 juin 2014

Secrétaire de séance :

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents :

Nombre de suffrages exprimés : 23 - Votes pour : - Votes contre : - Abstention : - Votes blancs ou nuls :

Etaient présents : M. AUFFRET- R. AUBAULT – JL. GIRAUD – A-M. GAUBERTI – G. BARRA, **Adjoint**
J. ROBERT HENSELER – W. DUBOSQ – A. DUBOIS – A. PELLEGRINO – J. TOCQUER –
J. RAYNAUD - S. BEURRIER – C. VELAY – S. ARNOULD – S. ALLEG –
N. PERRICHON – A. RASKIN - M. RAYNAUD – A. CELKA – S. LELUIN, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : E. MENUT (pouvoir donné à A-Marie GAUBERTI) – C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir donné à G. BARRA)

CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 3.11.2008 par laquelle le Conseil municipal avait approuvé la convention de coordination de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'Etat qui intègre les mentions relatives aux compétences et aux moyens élargis des Polices Municipales. Il convient de renouveler cette convention pour une nouvelle période de 3 ans en prenant en compte des modifications demandées par les services de l'Etat.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'ADOPTER** la convention de la coordination de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'Etat ci-annexée, à passer avec le Préfet du Var, Boulevard du 112^{ème} Régiment d'Infanterie – BP 1209 – TOULON Cedex,
- **DE DONNER** pouvoir à M. le Maire pour la signer et en poursuivre l'exécution.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE